



COMMISSION  
DU CONSENTEMENT ET DE LA CAPACITÉ

---

*Bureau de l'honorable Edward Ormston*

Le 1 juin, 2007

L'honorable George Smitherman  
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée  
80, rue Grosvenor  
Édifice Hepburn, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2C4

**Objet : Rapport annuel 2005-2006  
de la Commission du consentement et de la capacité**

---

Monsieur le ministre,

Je vous présente, au nom de mon prédécesseur, l'honorable Douglas Carruthers, le rapport annuel 2005-2006 de la Commission du consentement et de la capacité, conformément à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, une directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Le tout respectueusement soumis,

Edward Ormston  
Président, Commission du consentement et de la capacité

# **Commission du consentement et de la capacité**

## ***Rapport annuel 2005-2006***

*(pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)*



## TABLE DES MATIÈRES

APERÇU ET COMPÉTENCE DE LA COMMISSION	2
ORGANISATION DE LA COMMISSION	5
MESURES DE LA PERFORMANCE ET PROGRÈS	6
• FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES MEMBRES	
• NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, AUDIENCES ET DÉCISIONS DE LA COMMISSION	
• NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES	
• AUDIENCES ET ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	
ADMINISTRATION ET ACTIVITÉS	9
APPELS	9
MEMBRES DE LA COMMISSION	10
PERSONNEL DE LA COMMISSION	14
STATISTIQUES LIÉES AUX DOSSIERS	15
INFORMATION FINANCIÈRE	17

## **APERÇU ET COMPÉTENCE DE LA COMMISSION**

La Commission du consentement et de la capacité (« la Commission ») est un tribunal indépendant qui a pour mandat de trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui et d'autres questions touchant les fournisseurs de soins de santé, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et divers organismes gouvernementaux.

Les questions que la Commission est chargée de trancher sont d'une importance primordiale pour la collectivité, en ce sens qu'elles se rapportent à :

- la sécurité publique, et plus exactement à des personnes qui, en raison d'un trouble mental, risquent non seulement de se faire du mal, mais de faire du mal à d'autres personnes;
- la sécurité des personnes atteintes d'une maladie mentale, compte tenu de leur vulnérabilité à des mauvais traitements d'ordre physique, psychologique ou financier.

La Commission s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la loi en veillant à :

- trancher les questions qui lui sont soumises le plus rapidement possible et de façon uniforme;
- assortir ses décisions de motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le système, la Commission dans son rôle de tribunal, et les personnes qui la représentent ou qui ont affaire à elle.

Ces facteurs, entre autres choses, valent à la Commission d'être reconnue et respectée dans le monde entier.

Plus de 80 pour 100 des requêtes présentées à la Commission ont trait à une demande de révision, soit d'une décision d'admission en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique rendue en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, soit d'une constatation d'incapacité à donner ou à refuser un consentement à un traitement rendue en vertu de la *Loi de 1996 sur le consentement aux services de santé*.

## Compétence de la Commission

La Commission a pour responsabilité de tenir des audiences et de rendre des décisions sur des questions faisant entrer en jeu quatre éléments primordiaux, à savoir :

1. la sécurité des personnes incapables ou atteintes d'une maladie mentale, compte tenu de leur vulnérabilité aux mauvais traitements physiques ou psychologiques et du risque qu'elles peuvent courir ou présenter de se faire du mal ou de faire du mal à autrui, de façon intentionnelle ou non;
2. les intérêts de la collectivité, en ce sens que le confinement ou le traitement des personnes qui risquent de se faire du mal ou de faire du mal à autrui en raison d'un trouble mental peut parfois s'avérer nécessaire;
3. la dignité et l'autonomie de toute personne, le droit et la liberté de choisir son lieu de résidence, d'accepter ou de refuser un traitement, de prendre des décisions concernant la nature d'un traitement, ou encore de gérer ses finances et autres biens;
4. le droit de toute personne d'obtenir un traitement lorsqu'elle en a besoin.

La Commission peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois ci-après :

### Loi de 1996 sur le consentement aux services de santé

- Requêtes en révision de la capacité de consentir à un traitement, à l'admission à un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.
- Requêtes en nomination d'une représentante ou d'un représentant pour prendre, au nom d'une personne incapable, des décisions concernant un traitement, l'admission à un établissement de soins ou encore des services d'aide personnelle.
- Requêtes en révision ou en révocation de la nomination d'une telle représentante ou d'un tel représentant (appelés « mandataire spécial »).
- Requêtes en révision d'une décision d'admettre une personne incapable à un hôpital, un établissement psychiatrique, un établissement de soins infirmiers ou un foyer pour personnes âgées, à des fins de traitement.
- Requêtes de mandataires spéciaux en vue de ne pas respecter les désirs qu'une personne incapable a exprimés lorsqu'elle était capable.
- Requêtes en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux principes devant guider le consentement ou le refus de celui-ci.
- Communication de directives aux parties à une requête et aux mandataires spéciaux au sujet du traitement, de l'admission à un établissement de soins et des services d'aide personnelle.

### Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision d'admission ou de maintien en cure obligatoire (internement civil).
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision de la question de savoir si une personne est capable de gérer ses biens.

### Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de gérer ses biens.

### Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Requêtes en nomination d'une représentante ou d'un représentant (« mandataire spécial ») pour consentir, au nom d'une personne incapable, à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements personnels sur la santé.
- Requêtes en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux principes devant guider le consentement ou le refus de celui-ci.

## **ORGANISATION DE LA COMMISSION**

La Commission est un tribunal d'arbitrage indépendant constitué en application de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* dont la compétence est établie par cette loi, de même que par la *Loi sur la santé mentale*, la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*.

La Commission compte 149 membres nommés par décret, en général pour une durée de 3 ans, parmi lesquels, en plus de son président, 54 avocates et avocats, 45 psychiatres et 50 personnes représentant le public. Son personnel est formé de 16 fonctionnaires qui appuient le travail des membres. Les membres et les employés de la Commission bénéficient aussi de l'assistance d'un avocat à temps plein.

La Commission est un tribunal spécialisé. Une avocate ou un avocat, une ou un psychiatre et un membre du public siègent à des comités qui passent en revue des cas où il est question de priver une personne de sa liberté.

En sa qualité d'organisme juridictionnel, la Commission maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services ministériels et du développement organisationnel lui fournit des services administratifs. Son fonctionnement est soumis aux dispositions des lois dont relève sa compétence, de même qu'à un protocole d'entente conclu entre, d'une part, le président de la Commission du consentement et de la capacité, et de l'autre, le ministre et le sous-ministre de la Santé.

## **MESURES DE LA PERFORMANCE ET PROGRÈS**

La *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* énonce trois mesures de la performance de la Commission, qui sont les suivantes :

1. une audience doit commencer dans les sept (7) jours qui suivent le jour où la Commission reçoit une requête;
2. la Commission doit rendre sa décision dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin;
3. si une partie lui en fait la demande, la Commission doit fournir les motifs de sa décision, par écrit, dans les deux jours ouvrables qui suivent le jour où elle reçoit pareille demande.

La Commission tient ses audiences partout dans la province (en général, dans des établissements psychiatriques, sauf pour les requêtes touchant des questions de capacité, pour lesquelles les audiences peuvent avoir lieu dans un établissement de soins de longue durée ou dans un domicile privé). Le délai prescrit de sept jours pour la tenue d'une audience pose un grand défi logistique à la Commission, sans pareil pour d'autres tribunaux comparables, si l'on considère que pendant ce temps, elle doit constituer un comité d'audience, et trouver une date et une heure qui conviennent à l'avocate ou à l'avocat de la partie requérante, à la professionnelle ou au professionnel de la santé concerné comme aux autres parties dont la comparution est requise.

La Commission fait tout son possible pour respecter les exigences législatives énoncées ci-dessus. L'exigence la plus difficile à satisfaire est celle qui a trait à la formulation rapide des motifs de ses décisions : c'est pourquoi elle s'est dotée d'un système électronique pour le suivi des demandes de motifs écrits et la production des motifs demandés. Par ailleurs, la Commission s'efforce de faire en sorte que les membres qui reçoivent un grand nombre de demandes de motifs écrits soient dispensés de siéger à un comité d'audience en attendant d'avoir produit et expédié tous les motifs demandés.

La Commission remet son plan d'activités au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, conformément à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, une directive du Conseil de gestion du gouvernement.

## **FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES**

Sachant que ses membres doivent posséder une formation et des compétences hors pair pour éviter de commettre des erreurs, la Commission accorde une importance prioritaire à ses activités de formation.

La Commission a mis sur pied un programme intensif de formation à l'interne et un protocole correspondant, selon lesquels les nouveaux membres suivent un programme de formation en classe d'une durée de deux jours, offert par des membres chevronnés. Ils assistent également à une série d'audiences à titre d'observateurs et participent à des comités d'audience à des fins de formation, avant de pouvoir tenir des audiences en qualité de membres à part entière. Ces activités de formation visent à garantir le plus grand degré de professionnalisme possible de la part de chaque membre.

Les membres doivent aussi participer à des activités de formation continue visant à rehausser leurs compétences. En octobre 2005, la Commission a convié l'ensemble de ses membres à une réunion générale annuelle consacrée à leur formation et à leur perfectionnement. Les membres en ont retiré un complément de formation et une meilleure compréhension des questions qu'il peut leur être demandé de trancher.

Compte tenu du rôle de la Commission, il importe que les avocates et avocats parmi ses membres, qui sont chargés non seulement de présider les comités d'audience, mais aussi de rédiger les motifs des décisions, formulent ces derniers de façon bien claire. En mars 2006, la Commission a organisé une journée de perfectionnement qui incluait un atelier à l'intention de ces avocates et avocats sur la rédaction des motifs, complété d'une discussion des principaux enjeux juridiques des décisions. Des ateliers semblables pour les personnes représentant le public et les psychiatres qui font partie de la Commission sont prévues pour mai 2006 et juin 2006, respectivement.

## **NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, AUDIENCES ET DÉCISIONS**

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 28 (*Loi de 2006 sur le dépistage obligatoire par test sanguin*). Aux termes de cette loi, une personne qui entre en contact avec une substance corporelle d'une autre personne peut demander à un médecin-hygiéniste de faire analyser un échantillon de sang de cette autre personne afin de dépister des virus responsables de certaines maladies transmissibles.

Le projet de loi transfère le pouvoir du médecin-hygiéniste de rendre une ordonnance à la Commission du consentement et de la capacité. Si l'intimé à qui on demande de fournir un échantillon de sang ou un autre élément de preuve ne le fait pas volontairement, le médecin-hygiéniste doit renvoyer la requête à la Commission.

La Commission a demandé du financement pour 2006-2007 afin de former ses membres, en préparation des audiences qu'elle tiendra aux termes du projet de loi 28. En outre, elle a demandé du financement pour créer le poste de coordonnateur des dossiers, qui devra établir le calendrier des audiences relatives au dépistage par test sanguin et veiller à la gestion des dossiers relatifs au projet de loi 28.

## **NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES**

La Commission a mis en oeuvre un nouveau processus de recrutement, d'entrevues, de suivi et de recommandation pour la nomination des nouveaux membres et la prolongation du mandat de ses membres. Ce nouveau processus lui assure de fournir des renseignements exacts et en temps opportun au bureau du ministre et au Secrétariat des nominations.

## **AUDIENCES ET ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER**

La Commission a mis de l'avant un certain nombre de lignes directrices de procédure en 2005-2006, notamment :

- Lignes directrices pour le rendu des motifs et des décisions;
- Lignes directrices pour le rendu des ordonnances pour le tuteur et curateur public (c'est-à-dire le conseiller dont émane l'ordonnance);
- Politique sur la rédaction et la présentation des dissidences;
- Retour des pièces justificatives et autres documents.

En outre, un groupe de travail composé de membres de la Commission et de son personnel a été mis sur pied afin d'examiner le recours à la vidéoconférence pour les audiences de la Commission.

## ADMINISTRATION ET ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Sur le plan organisationnel, la Commission a réalisé des progrès notables au cours des 12 derniers mois dans un certain nombre de domaines clés.

### *Budget*

En 2005-2006, la Commission a reçu une majoration de son affectation budgétaire de 1,2 million de dollars (autres dépenses de fonctionnement directes).

Une nouvelle directive pour le paiement des indemnités journalières et des dépenses des membres a été publiée en décembre 2005, en remplacement de diverses politiques spéciales qui avaient évolué avec le temps. La nouvelle directive assure la transparence de l'information, un traitement uniforme, ainsi qu'une meilleure conformité à l'obligation de rendre des comptes, dans une perspective de vérification.

### *Locaux*

La Commission s'est dotée d'une superficie utilisable supplémentaire de 1 400 pieds carrés pour ses bureaux. Une proposition budgétaire a été remise au ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour la rénovation des locaux supplémentaires.

### *Système/base de données de gestion des dossiers*

Une nouvelle base de données Access a été créée à l'aide d'une modèle de données fondé sur les exigences opérationnelles de la Commission. La nouvelle base de données a fait l'objet d'essais, le personnel a reçu la formation pour s'en servir et la mise en service du nouveau système a été prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2006.

## **APPELS**

### **APPELS - Commission**

<b>RÈGLEMENT DES APPELS</b>				
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Total</b>
<b>Désistements/ abandonnés</b>	11	2	9	22
<b>Rejetés</b>	4	3	3	10
<b>Retirés</b>	7	4	0	11
<b>Accueillis</b>	2	1	0	3
<b>s.o.*</b>	32	27	35	94
<b>Total des appels</b>	56	37	47	140

\*s.o. : inconnu ou cours

## MEMBRES DE LA COMMISSION AU 31 MARS 2006

Titre	Prénom	Nom	Nomination initiale	Expiration du mandat actuel
<u>Président</u>				
M.	Douglas	Carruthers	2005-06-01	2006-05-31
<u>Avocats</u>				
M.	Harold	Arkin	2006-02-10	2009-02-09
M.	Kenneth	Atkinson	2001-04-25	2007-04-24
M.	Joseph	Baker	2005-12-15	2008-12-14
M <sup>me</sup>	Florence	Boody-Hunter	2001-07-31	2007-11-16
M <sup>me</sup>	Marianne	Campbell	2003-07-10	2006-07-09
M.	Philippe	Capelle	1999-05-17	2008-05-16
M.	Rickland	Carleton	2001-11-21	2007-11-20
M.	Theodore	Charuk	2000-11-22	2007-03-31
M.	Philip	Clay	2002-10-16	2008-10-25
M.	Bernard	Comiskey	2005-11-02	2008-11-01
M.	Roy	Conacher	2004-08-25	2007-08-24
M.	Paul	DeVillers	2006-03-29	2009-03-28
M.	Leonard	Feigman	2004-11-03	2007-11-02
M.	Douglas	Ferguson	2004-05-12	2007-05-11
M <sup>me</sup>	Marilyn	Field-Marsham	2002-10-02	2005-10-01
M.	Normand	Forest	2001-12-12	2007-12-11
M.	Stephen	Fuerth	2004-12-01	2007-11-30
M.	Joseph	Goldenberg	2005-11-10	2008-11-09
M.	Guy	Goulard	2000-06-30	2006-06-29
M.	Brock	Grant	2005-03-23	2008-03-22
M.	Mark	Handelman	1998-05-13	2007-05-12
M.	Michael	Hennessy	2003-08-21	2009-08-20
M.	Albert	Hubbard	2001-07-04	2007-07-03
M <sup>me</sup>	Judith	Jacob	1995-04-03	2007-04-02
M <sup>me</sup>	Carolyn	Jones	2004-08-25	2007-08-24
M <sup>me</sup>	Shayne	Kert	2004-03-24	2007-03-23
M.	Doug	Lewis	2002-10-09	2005-10-08
M <sup>me</sup>	Karen	Lindsay-Skynner	2002-04-03	2008-07-20
M.	Frank	McArdle	2003-04-15	2006-04-14
M.	Ian	McTavish	1986-06-01	2007-04-02
M <sup>me</sup>	Sandra	Meyrick	2003-03-26	2009-03-25
M.	Gordon	Michener	2002-10-02	2005-10-01
M.	Patrick	Murphy	2005-10-26	2008-10-25
M.	Theodore	Nemetz	1996-12-04	2008-04-30
M.	Michael	Newman	1998-10-21	2006-10-20
M.	Alexander	Nicol	1999-10-27	2005-10-26
M <sup>me</sup>	Cinnie	Noble	2003-02-21	2006-02-20

Titre	Prénom	Nom	Nomination initiale	Expiration du mandat actuel
M.	John	O'Flynn	2004-08-25	2007-08-24
M <sup>me</sup>	Susan	Opler	2001-11-21	2007-11-20
M.	Edward	Ormston	2005-07-15	2008-07-14
M <sup>me</sup>	Judith	Pascoe	2005-05-04	2008-05-03
M <sup>me</sup>	Monica	Philips	2000-09-05	2006-09-04
M <sup>me</sup>	Judith	Potter	2005-10-26	2008-10-25
M <sup>me</sup>	Jill	Presser	2006-03-29	2009-03-28
M.	Andal	Ramon	2006-01-05	2009-01-04
M.	David	Ramsbottom	1999-05-17	2008-05-16
M.	Roger	Rowe	2005-11-10	2008-11-09
M.	Rajneesh	Sharda	2002-02-27	2008-04-05
M.	Bernard	Starkman	2002-02-27	2008-05-03
M.	Larry	Steady	2004-03-24	2007-03-23
M <sup>me</sup>	Colleen	Sylvester	2004-08-25	2007-08-24
M <sup>me</sup>	Shirley	Wales	2005-03-23	2008-03-22
M.	Eugene	Williams	2006-01-05	2009-01-04
M.	John	Wilson	2000-11-09	2007-03-31

### Psychiatres

D <sup>r</sup>	Nural	Alam	1999-01-13	2008-01-12
D <sup>r</sup>	Federico	Allodi	2001-02-21	2008-04-19
D <sup>r</sup>	Rajiv	Bhatla	2000-11-22	2007-03-31
Dr.	Ronald	Billings	1985-01-24	2005-04-02
D <sup>r</sup>	Donald	Braden	1999-10-06	2008-10-17
D <sup>r</sup>	Gary	Chaimowitz	2001-07-04	2007-07-03
D <sup>r</sup>	Ranjith	Chandrasena	1986-06-01	2009-04-02
D <sup>r</sup>	Yoland	Charbonneau	1998-04-03	2007-04-02
D <sup>r</sup>	Peter	Cook	2001-07-04	2007-07-03
D <sup>r</sup>	André	Côté	1986-10-23	2007-04-02
D <sup>re</sup>	Isabelle	Côté	2000-06-30	2009-06-29
D <sup>r</sup>	Raymond	Denson	2003-01-03	2008-01-02
D <sup>r</sup>	Robert	Fairbairn	2006-03-01	2009-02-28
D <sup>r</sup>	Russel	Fleming	1996-06-05	2009-06-04
D <sup>r</sup>	Wayne	Furlong	2000-02-16	2009-02-15
D <sup>r</sup>	Donald	Galbraith	1994-01-13	2009-04-02
D <sup>r</sup>	Joseph	Glaister	1999-05-17	2008-06-21
D <sup>re</sup>	Alexandra	Heber	2005-12-22	2008-12-21
D <sup>r</sup>	Paul	Hoaken	1987-01-22	2007-04-02
D <sup>r</sup>	Francis	Jarrett	1998-03-25	2007-04-02
D <sup>r</sup>	John	Johnson	1993-07-23	2007-04-02
D <sup>re</sup>	Ann	Jones	2000-06-30	2009-06-29
D <sup>r</sup>	Peter	Kelly	2000-02-16	2009-02-15
D <sup>r</sup>	William	Komer	2001-12-18	2007-12-17
D <sup>r</sup>	Eric	MacLeod	1968-06-06	2007-04-02
D <sup>r</sup>	William	Maley	2002-02-06	2008-02-05
D <sup>r</sup>	Rahul	Manchanda	1993-06-17	2009-04-02

Titre	Prénom	Nom	Nomination initiale	Expiration du mandat actuel
D <sup>r</sup>	Paul	Max	2000-06-30	2006-06-29
D <sup>re</sup>	Helen	Meier	1986-06-01	2009-04-02
D <sup>r</sup>	Abraham	Miller	1979-01-01	2007-04-02
D <sup>r</sup>	John	Nkansah	1986-10-23	2005-04-02
D <sup>r</sup>	John	Pelletier	2002-10-02	2008-11-01
D <sup>r</sup>	Emmanuel	Persad	2004-03-24	2007-03-23
D <sup>r</sup>	Ralph	Pohlman	2000-06-30	2006-06-29
D <sup>r</sup>	Quentin	Rae-Grant	1996-06-05	2009-06-04
D <sup>re</sup>	Vivian	Rakoff	2004-08-25	2007-08-24
D <sup>r</sup>	Evan	Ralyea	1996-06-05	2006-06-04
D <sup>r</sup>	Robert	Sheppard	2005-01-27	2008-01-26
D <sup>r</sup>	Gerald	Shugar	2001-07-04	2007-07-03
D <sup>r</sup>	Marvin	Silverman	1998-03-25	2007-04-02
D <sup>r</sup>	Cameron	Stevenson	1996-06-05	2007-06-04
D <sup>r</sup>	William	Surphlis	2001-07-04	2007-07-03
D <sup>re</sup>	Michèle	Tremblay	1992-11-20	2007-04-02
D <sup>r</sup>	James	Wilkes	2001-07-04	2007-07-03
D <sup>r</sup>	Leslie	Wright	2001-07-04	2007-07-03

#### Membres du public

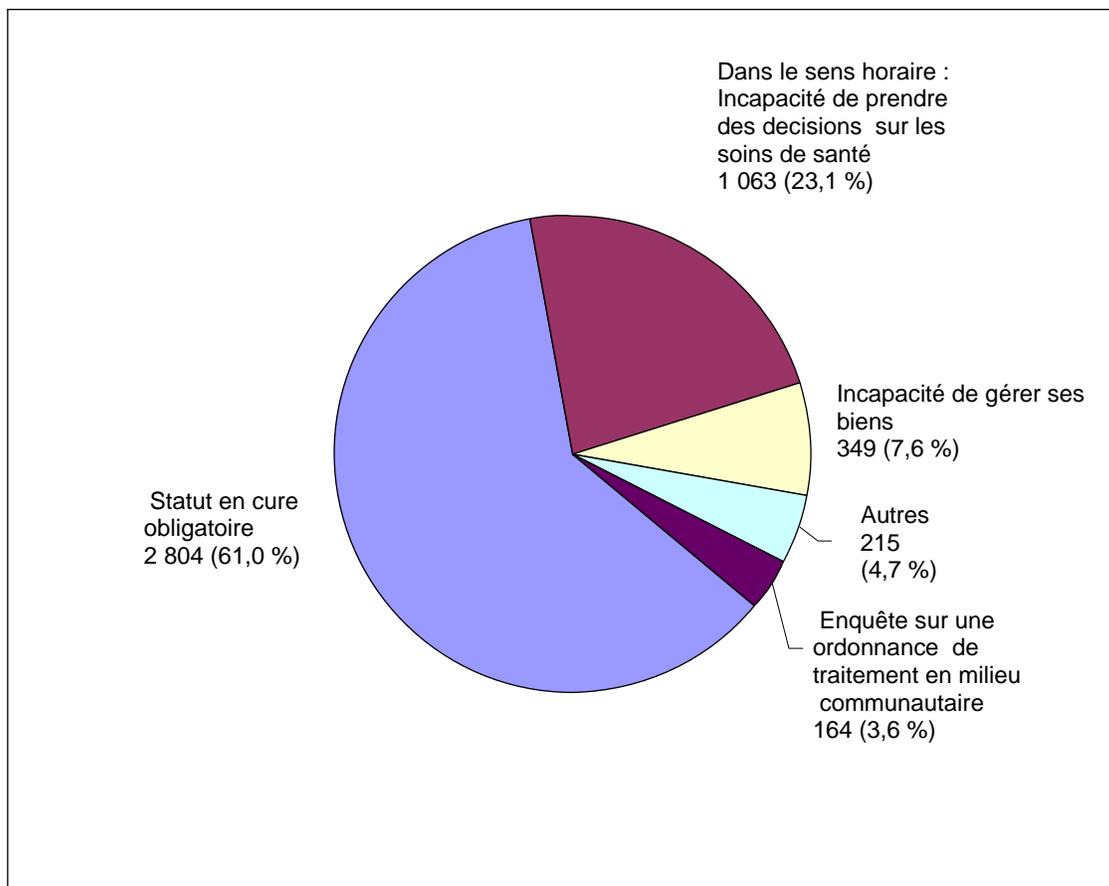
M.	Richard	Aaronson	2003-08-01	2009-07-31
M.	Kenneth	Abell	2000-06-21	2007-06-20
M.	Robert	Adams	2000-06-30	2006-06-29
M.	John	Anderson	1998-07-08	2005-07-07
M <sup>me</sup>	Dell	Atlin	2000-02-16	2009-02-15
M <sup>me</sup>	Debra	Bettel	2005-10-26	2008-10-25
M.	Milton	Berger	2001-07-04	2007-07-20
M <sup>me</sup>	Earl	Campbell	2005-12-07	2008-12-06
M <sup>me</sup>	Lynda	Carpenter	2004-03-24	2007-03-23
M <sup>me</sup>	Sharon	Carson	2000-02-16	2006-02-15
M.	Ram	Chopra	2004-08-25	2007-08-24
M <sup>me</sup>	Joanna	Cutaia-Beales	2006-02-10	2009-02-09
M <sup>me</sup>	Vivian	Donovan	1999-05-17	2005-05-16
M <sup>me</sup>	Shirley	Dunn	2006-02-03	2009-02-02
M.	Scott	Gale	2005-11-10	2008-11-09
M <sup>me</sup>	Camille	Guilbault	2003-07-10	2006-07-09
M <sup>me</sup>	Beverley	Hodgson	2003-08-21	2006-08-20
M <sup>me</sup>	Sandra	Haluskay	2006-03-23	2009-03-22
M <sup>me</sup>	Mary	Heighington	2006-03-23	2009-03-22
M <sup>me</sup>	Judith	James	1999-10-06	2005-10-05
M <sup>me</sup>	Janice	Laking	2001-07-11	2007-10-04
M.	Ronald	Lanthier	1999-05-06	2005-05-05
M <sup>me</sup>	Irene	Larin	1998-12-16	2006-12-15
M <sup>me</sup>	Barbara	Laskin	2006-02-10	2009-02-09
M <sup>me</sup>	Sandra	LeBlanc	2005-10-26	2008-10-25
M <sup>me</sup>	Linda	Leong	2005-11-17	2008-11-16
M.	Pierre	Lessard	2003-05-28	2009-05-27

<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Nomination initiale</b>	<b>Expiration du mandat actuel</b>
M <sup>me</sup>	Jane	Limina	1998-08-24	2005-08-23
M <sup>me</sup>	Stephanie	Machel	2003-05-28	2006-05-27
M <sup>me</sup>	Judith	Mackenzie	1999-10-06	2008-10-17
M <sup>me</sup>	Joy	Martin	2006-03-01	2009-02-28
M <sup>me</sup>	Helen	McCartney-Oostrom	2000-06-30	2006-06-29
M <sup>me</sup>	Sandra	Meagher	1998-07-08	2005-07-07
M <sup>me</sup>	Agi	Mete	2003-07-10	2006-07-09
M <sup>me</sup>	Teresa	Michienzi	2006-02-10	2009-02-09
M <sup>me</sup>	Patricia	Muldowney-Brooks	2006-02-03	2009-02-02
M.	Michael	Omilon	1999-05-06	2005-05-05
M.	Takis	Pappas	2002-10-02	2008-10-01
M.	Panos	Petrides	2001-08-21	2005-08-20
M.	Paul	Philion	2001-12-18	2007-12-17
M <sup>me</sup>	Diane	Pitts	1999-10-06	2005-10-05
M <sup>me</sup>	Delia	Reiche	1999-05-17	2005-05-16
M.	Asif Syed	Sherazi	2005-12-07	2008-12-06
M <sup>me</sup>	Jean	Smyth	2006-02-10	2009-02-09
M <sup>me</sup>	Lorraine	Steadman	2006-02-03	2009-02-02
M.	Gary	Strang	2003-09-24	2009-09-23
M <sup>me</sup>	Elda	Thomas	2005-03-23	2008-03-22
M <sup>me</sup>	Helen	Thomson	2003-07-10	2006-07-09
M <sup>me</sup>	Luella	Watson	2000-01-16	2006-02-15
M <sup>me</sup>	Bonnie	Wright	2004-12-15	2007-12-14

## **PERSONNEL DE LA COMMISSION AU 31 MARS 2006**

<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
M.	Douglas	Carruthers	Président
M.	Joaquin	Zuckerberg	Avocat de la Commission
M.	Peter	Hoy	Registrateur
M <sup>me</sup>	Lori	Coleman	Registrateure adjointe
M <sup>me</sup>	Angie	Grande	Attachée de direction (int.)
M <sup>me</sup>	Janet	Martell	Registrateure adjointe (int.)
M <sup>me</sup>	Malini	Kamalendaran	Coordonnatrice des services opérationnels (int.)
M <sup>me</sup>	Margaret	James	Agente administrative
M <sup>me</sup>	Saskia	Mulders	Adjointe des finances
M <sup>me</sup>	Angela	Moore	Secrétaire
M <sup>me</sup>	Lorissa	Sciarra	Coordonnatrice principale des cas
M <sup>me</sup>	Kareen	Afarian	Coordonnatrice de la gestion des cas
M.	Michael	Blakely	Coordonnateur de la gestion des cas
M <sup>me</sup>	Rosa	Cirillo	Coordonnatrice de la gestion des cas
M <sup>me</sup>	Paula	Cabral	Coordonnatrice de la gestion des cas
M <sup>me</sup>	Andrea	Ramdeo	Coordonnatrice de la gestion des cas
M.	Alan	Bedassee	Agent préposé aux documents
M <sup>me</sup>	Tanjila	Rahman	Agente des renseignements et de la réception des demandes

### Ventilation par type de demande Exercice 2005-2006

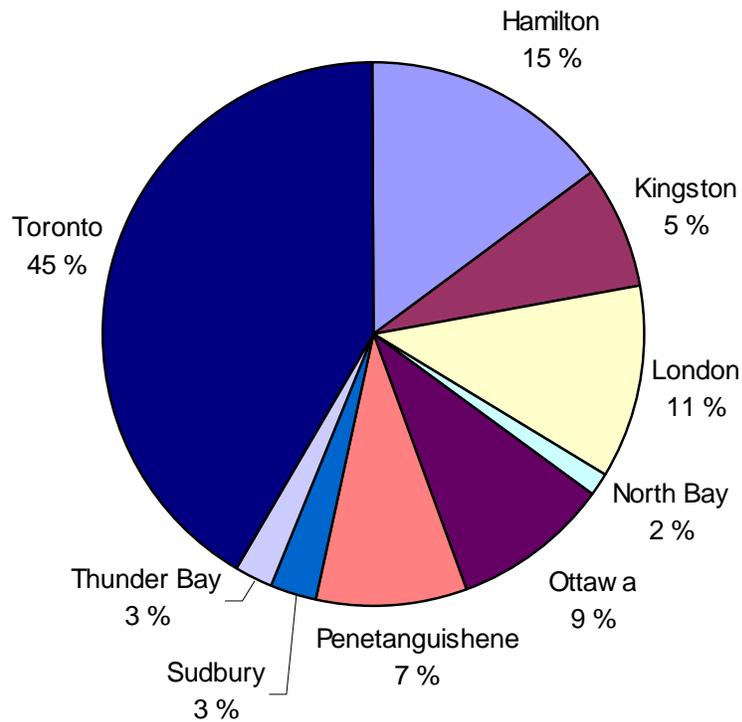


## Statistiques

### NOMBRE DE REQUÊTES ET D'AUDIENCES PAR EXERCICE

2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
Requêtes	Audiences	Requêtes	Audiences	Requêtes	Audiences	Requêtes	Audiences
3 715	1 950	4 149	2 022	4 282	2 221	4 595	2 377
Hausse annuelle		11,7 %	3,7 %	3,2 %	9,8 %	7,3 %	7,0 %

Ventilation régionale des audiences (en pourcentage)  
tenues durant l'exercice 2005-2006



## INFORMATION FINANCIÈRE

### COMPTE RENDU DES DÉPENSES (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)

	Affectations internes	Dépenses réelles	Excédent (déficit)
<u>Dépenses de fonctionnement directes</u>			
Salaires et traitements	553 300 \$	731 261 \$	(177 961 \$)
Avantages sociaux	66 000 \$	108 693 \$	(42 693 \$)
<b>Total partiel</b>	<b>619 300 \$</b>	<b>839 954 \$</b>	<b>(220 654 \$)</b>
<u>Autres dépenses de fonctionnement directes</u>			
Transport et communications	258 700 \$	519 998 \$	(261 298 \$)
Services	3 430 100 \$	3 312 488 \$	(117 612 \$)
Fournitures et équipement	28 600 \$	37 510 \$	(8 910 \$)
<b>Total partiel</b>	<b>3 717 400 \$</b>	<b>3 869 996 \$</b>	<b>(152 596 \$)</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 336 700 \$</b>	<b>4 709 950 \$</b>	<b>(373 250 \$)</b>